

Monthey, le 8 mars 2016

Recommandé / **Personnel**  
Département Fédéral de la Justice  
Secrétariat général  
**Madame DECARLI**  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

Autorité directoriale et exécutive  
Suprême de la Confédération Art 174 Cst  
Monsieur Didier BURKHALTER  
Département Fédéral de Affaires étrangères  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

Autorité directoriale et exécutive  
Suprême de la Confédération Art 174 Cst  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Département Fédéral de la Justice  
Palais Fédéral Ouest  
3003 Berne

**Censure des courriers adressés à l'Autorité directoriale et exécutive Suprême de la Confédération au sens de l'Art 174 Cst**

**Ajournement de l'emprisonnement dès le 15 mars 2016 – Par Mesures provisionnelles d'extrême urgence**

**Préambule** (Rappel)

**Dans un Pays dans lequel la Justice dysfonctionne, l'Etat de Droit n'existe pas !**

Madame, Monsieur,

Nous avons appris depuis les révélations de plusieurs Avocats, que nous sommes les Victimes des membres de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services (Rotary, Lions Club, Kiwanis, Ambassador, etc.). Font partie de ces Sectes, tous les Capitaines de l'économie, les Politiciens, les Avocats, les Juges et autres Magistrats, les Entrepreneurs, etc.

Le 23 mai 2015, en regard de ces faits nouveaux décrits dans la brochure « Franc-Maçonnerie » que vous avez reçue ([www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/fm\\_23-05-2015.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/fm_23-05-2015.pdf)), nous vous avons transmis sept requêtes qui contribueront à rétablir l'Etat de Droit que vous avez mis aujourd'hui en mains d'une Secte secrète qui viole systématiquement la Constitution fédérale et la Législation qui en découle, au profit de LEUR propre « constitution » appliquée dans le secret le plus absolu. Il en résulte des dysfonctionnements judiciaires contre lesquels les Victimes veulent aujourd'hui faire valoir leurs Droits, être indemnisées pour les préjudices subis et être réhabilitées publiquement !

C'est avec consternation que j'ai appris aujourd'hui 8 mars 2016 de Mme DECARLI, que les quelques cinquante courriers qui vous ont été adressés en courrier recommandé depuis un an, ne vous sont jamais parvenus. **La censure aurait été instaurée il y a maintenant quatre ans** suite à d'autres interventions de ma part et m'aurait été confirmée à l'époque.

C'est donc pour cette raison que le présent courrier est adressé à Mme DECARLI avec la charge et la responsabilité de le transmettre aux deux membres du Conseil Fédéral cités en adresse.

Madame SOMMARUGA, Vous et votre Collègue êtes garants du respect de la Justice de notre Pays et de l'Etat de Droit qui est censé protéger les Citoyens qui résident en Suisse, dans le sens voulu par notre Constitution fédérale.

La situation est aujourd'hui extrêmement grave, puisque non contents de ne pas répondre à nos courriers, vous avez même pris des mesures pour ne pas être informés de **situations qui mettent en danger la sécurité nationale et celle des Citoyens du Pays**.

Nous parlons là de la prise de contrôle des Institutions nationales, dont la Justice, par une Secte qui applique ses propres Lois, contre la Législation voulue officiellement par le Législateur.

vous suit désormais sur Twitter !  
19 janvier 2016 08:37

Worldcorruption,  
Vous avez un nouvel abonné sur Twitter.



**Ueli Maurer BR/CF**

@uelimaurer

CFO of Switzerland | Bundesrat der SVP |  
Conseil fédéral de l'UDC | Würde lieber Vel

Or, on peut se poser la question de savoir pourquoi personne n'agit contre cette prise de contrôle de l'Etat par une organisation secrète agissant contre les intérêts nationaux. La raison en est malheureusement simple et les dossiers mis en ligne sur [www.worldcorruption.info/bernleaks.htm](http://www.worldcorruption.info/bernleaks.htm) nous démontrent que c'est **l'intérêt personnel des Elus**, membres de la Secte, **qui en est la cause !**

Nous savons pourtant que votre politique de l'autruche n'est qu'une façade et que **vous suivez les dossiers des crimes dénoncés** contre vos Institutions judiciaires dirigées par des membres de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est manifestement **pas pour rien que le Conseiller Fédéral Ueli MAURER, ex Chef du Service de la Sécurité Nationale, s'est inscrit au compte TWEETER de worldcorruption.info !**

Dans l'esprit actuel des dirigeants à tous les niveaux du Pays, nous avons dû constater que le terme de « **Collégialité** » est aujourd'hui le synonyme de « **Complicité** » organisée **sous le secret maçonnique !**

Vous représentez **l'Autorité directoriale et exécutive Suprême de la Confédération au sens de l'Art 174 Cst** et dès lors dans ce cadre, **voire activité « secrète »** tacite envers une organisation criminelle qui agit contre la Constitution Fédérale et contre les Citoyens du Pays, **vous rend coupable de haute trahison au sens des Art. 265 et 266 CP**. L'activité du Brigadier JEANMAIRE condamné en 1979 n'était pas aussi grave que le comportement des **Autorités fédérale actuelles qui se mettent au service d'une Organisation criminelle internationale, sous couvert du secret !**

Les affaires mises en ligne sur «  BernLeaks  » sur le Site [www.worldcorruption.info](http://www.worldcorruption.info) dans le cadre desquelles on trouve le dossier en rapport avec l'Affaire CONUS (Fribourg tangué), démontrent **l'escroquerie par métier pratiquée par les membres de la Franc-Maçonnerie**, avec le concours des Institutions nationales dont vous êtes garant(e)s.

Dois-je du reste vous rappeler les propos de votre Conseiller National, vice-Président du PDC Suisse, du 24 mai 2006, selon lequel « les Autorités sont complètement corrompues ». Un rappel complet de ces déclarations figure sur le Site Internet et sur la brochure du 23 mai 2015 qui vous a été adressée.

## Emprisonnement dès le 15 mars 2016

Si vous aviez suivi les correspondances qui vous ont été adressées, vous auriez compris par le courrier du 31 août 2015, que je sollicitais l'annulation de tous les jugements rendus dans le cadre de mes procédures depuis 20 ans, puisque tous les « juges » je dois plutôt dire les « Frères » qui sont intervenus agissaient pour le compte de membres de leur Secte, dans le cadre d'intérêts personnels au sein de la Franc-Maçonnerie.

Les escroqueries dont j'ai été Victime et les abus de Droit qui s'en sont suivis, n'avaient donc plus rien à voir avec l'Etat de Droit, mais bien avec l'application de la « constitution » Franc-Maçonne au profit de ses membres !

J'ai recouru dans le délai prescrit, contre la convocation du 15 janvier 2016 (emprisonnement le 15.3.2016). Vous trouverez le courrier précité et mon recours sur le dossier « Fribourg tangué » cité plus haut.

Vous constaterez ainsi que les Autorités cantonales étant récusées, c'était à vous de traiter ce recours, d'autant plus que nous constatons pour une fois que l'Autorité cantonale (SASPP) avait pris en compte sa récusation, comme nous le demandions puisqu'elle n'a pas traité le recours.

Dès lors, mon emprisonnement relèvera directement de votre responsabilité puisque vous n'avez pas daigné faire votre travail, afin de satisfaire aux exigences de vos « Frères » Francs-Maçons et n'avez pas traité mon recours.

En conséquence, quelles que soient les mesures prise pour mon incarcération, **je ne me présenterai pas aux Etablissements de Bellechasse à la date prévue.**

Pour la petite histoire, je rappelle que la condamnation précitée a été rendue dans le cadre d'un Tribunal dont l'ensemble des magistrats sont connus pour être Francs-Maçons, au même titre que les plaignants tous juges et avocats. Il en était du reste de même pour le procès de 2008, raisons pour lesquelles j'exigeais l'annulation de toutes mes procédures, dans le courrier du 31 mai 2015 que vous avez reçu.

## Conclusion

En fonction des faits précités, je demande :

- I. Mesures provisionnelles d'extrême urgence pour annuler l'ordre d'incarcération prévue le 15 mars 2016
- II. La mise en applications des sept mesures figurant à la page 55 de la brochure du 23 mai 2015
- III. L'application des conclusions selon courrier du 31 août 2015 qui vous a été adressé en Recommandé.
- IV. Reconnaissance aux Victimes du DROIT d'être écoutés et réhabilités comme vous l'avez fait dans le cadre de « l'enfance volée » à des milliers de Victimes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel Conus

Annexe : Flyer BernLeaks « Fribourg tangué » - Dossier complet sur [www.worldcorruption.info](http://www.worldcorruption.info)

Copie : Etablissements de Bellechasse – 1786 Sugiez  
Conseil d'Etat Fribourg  
Grand Conseil Fribourgeois  
Service d'application des sanctions SASPP Fribourg  
Police de sûreté Fribourg (Menaces de mort / détails sur BernLeaks – Fribourg tangué)  
Me Jean CAVALLI, Avocat, St-Sulpice VD  
A qui de droit